



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2025
DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)
DU TERNOIS SITUÉ À GAUCHIN-VERLOINGT**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 11 juillet 2005 actant le transfert des CLIC au Département,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2025 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE

Article 1 :

La dotation de financement du CLIC du Ternois situé à Gauchin-Verloingt est fixée à 56 366,08 € pour l'année 2025.

Arras, le 14 mai 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.